

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE COOPERATION CULTURELLE
OPPB-EL CAMINO

Extrait du registre des délibérations
Conseil d'Administration
Séance du 04 novembre 2024 – 15h30

Date de la convocation : 24/10/24

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Étaient présents : M. François BAYROU, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Isabelle LAHORE, Mme Valérie LAYOUS, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Josy POUEYTO, Mme Valérie REVEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER donne pouvoir à Mme Josy POUEYTO, M. Serge MOUSUTEGUY donne pouvoir à Mme Valérie LAYOUS

Étai(en)t excusé(es) :

M. Michel BERNOS, Mme Anne-Sophie BRANDALISE, M. Robert CHEVALERE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Frédéric TESSON

Secrétaire de séance :

M. Kenny BERTONAZZI

N°3 – RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE RECOURS A UNE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : M. François BAYROU

Le pilotage quotidien de la trésorerie nécessite de la souplesse dans la gestion des décaissements et des encaissements. Les crédits de trésorerie sont destinés à permettre une meilleure maîtrise de leurs flux et un assouplissement des rythmes de paiements.

Ces crédits n'ont en aucun cas vocation à financer de l'investissement. Les recettes générées ne sont d'ailleurs pas budgétaires, les lignes n'étant pas inscrites au budget.

Dans ce but, il convient de renouveler le contrat de ligne de trésorerie qui arrive à échéance au 04/11/2024. Il est proposé de renouveler pour une année supplémentaire le contrat conclu auprès du Crédit Mutuel dont les modalités financières ont été reconduites à l'identique.

La convention de réservation de ligne de trésorerie présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois
- Montant : tirages dans la limite de 150 000 €
- Taux Euribor 3 mois + marge de 0,6%
- Convention de non-utilisation : 0,10%

Par conséquent, il vous est proposé :

- **D'approuver le recours à une ligne de trésorerie et autoriser le directeur à contractualiser avec le Crédit Mutuel une convention de réservation selon les caractéristiques ci-dessus.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,



Le Président

François BAYROU